

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU JEUDI 20 MARS 2014**

*Date de convocation : 13/03/2014*

*Date d'affichage : 27/03/2014*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil quatorze, le jeudi 20 mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Etaient présents :**

Messieurs Étienne VIARD Maire, Jean-Marie LEBEHOT Maire adjoint, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Michel LEGOUPIL, François OSMOND, Daniel OSMOND, Mesdames Marie-Laure NOËL, Maryvonne LEFRANÇOIS, Monsieur Philippe FEUFEU, Madame Claude CARAU COUVREUR et Monsieur Jean-Luc SIMON.

**Absents :** Monsieur Jean-François MORIN, Madame Élodie RENAUDIN, et Monsieur Louis VENUTO.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Luc SIMON.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 03/02/2014 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

1. Approbation du compte administratif 2013 (budget principal et budgets annexes).
2. Approbation des comptes de gestion.
3. Affectation des résultats.
4. Vote du budget primitif 2014 (budget principal et budgets annexes).
5. Vote des taux d'imposition.
6. Vote des subventions.
7. Autorisation de signature de la convention avec le Conseil général relative à la participation de la commune aux travaux de restructuration de la demi-pension du collège.
8. Demande de transfert de bail du cabinet de podologie.
9. Montant du loyer du cabinet de kinésithérapie.

*Procès-verbal de séance du 20 mars 2014.*

10. Proposition de vente à la commune d'un terrain situé à la Perelle.
11. Modification des statuts de la Communauté de communes : versement de subventions à divers organismes.
12. Examen de divers devis.
13. Questions diverses.

Compte tenu de la présence de Mme HAY et de M. JAVAULT, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de modifier l'ordre du jour et de commencer par la question 9 qui les concerne. Le conseil y est favorable.

#### I - MONTANT DU LOYER DU CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Monsieur le Maire rappelle avoir rencontré une première fois Madame HAY, Messieurs JAVAULT et LECLAIRE concernant leur souhait d'investir et de disposer de locaux plus adaptés à leurs activités ; puis une seconde fois Mme HAY. Ils avaient alors évoqué la possibilité de louer les locaux sis 35 rue André Osmond et la partie du cabinet médical précédemment occupée par le Docteur VON KÜNSSBERG. Monsieur le Maire informe que les deux loyers cumulés s'élèvent à 448.29 € HT, soit 537.95 TTC (TVA à 19.6%).

Madame HAY précise que la location serait d'une période de 2 voire 3 ans ; Madame HAY précise que le loyer actuel du cabinet sis 4 rue Abbé Bauchet, d'une superficie d'environ 30 m<sup>2</sup>, est de 250 € TTC.

Monsieur Jean-Luc SIMON suggère de fixer le prix de la location au prorata du mètre carré. Monsieur le Maire propose un loyer de 430 € TTC ; cela correspond à une réduction de 20% du prix du loyer.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JAVAULT qui considère que la commune ne fait pas d'effort pour le corps médical ; Monsieur le Maire ne peut pas laisser dire pareille chose compte tenu, qu'en son temps, la commune avait proposé aux professions libérales la création d'une maison médicale et que celles-ci avaient refusé.

Madame HAY propose d'acquitter un loyer de 400 € TTC mensuel.

Monsieur le Maire fait deux propositions aux conseillers : soit fixer le loyer mensuel du local à 400 € TTC, soit à 430€ TTC.

Après en avoir délibéré, à 7 voix pour, et 5 voix contre, le conseil municipal décide de fixer le loyer du local sis 35 rue André Osmond et de la partie laissée libre du cabinet médical à 430 € TTC.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT afin qu'il présente les comptes administratifs 2013 (communal et annexes).

#### II - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

**Compte administratif 2013 Principal****- SECTION DE FONCTIONNEMENT***Dépenses de fonctionnement*

011	charges à caractère général	147 830.43 €
012	charges de personnel	244 135.29 €
014	atténuation de produits	29 637.00 €
65	autres charges de gestion courante	58 247.19 €
66	charges financières	29 228.24 €
67	charges exceptionnelles	135.00 €
042	valeur comptable immob. cédées (opé d'ordre)	20 412.75 €
	<b>total dépenses</b>	<b>529 625.90 €</b>

*Recettes de fonctionnement*

70	produit de gestion courante	80 644.26 €
73	impôts et taxes	226 239.00 €
74	dotations subventions et participations	273 217.86 €
75	autres produits de gestion courante	65 973.69 €
013	atténuation de charges	38 432.50 €
42	dif. réal. reprise au résultat (opé d'ordre)	20 167.60 €
77	produits exceptionnels	17 512.40 €
	<b>total recettes</b>	<b>722 187.31 €</b>

Le compte administratif 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 192 561.41 € ; **L'excédent de clôture de fonctionnement est de 474 841.48 €** (résultat d'exercice + excédent antérieur reporté).

**- SECTION D'INVESTISSEMENT***Dépenses d'investissement*

21	immobilisations corporelles hors opération	72 887.03 €
	opération 177 : immeuble "Pichet d'Étain"	13 781.73 €
23	immobilisations en cours hors opération	38 666.36 €
	opération 177 : immeuble "Pichet d'Étain"	360 557.38 €
	4581177 : immeuble "Pichet d'Étain"	206 878.29 €
16	remboursement d'emprunt	24 286.08 €

040	plus ou moins-value cession d'immobilisation (opération d'ordre)	20 167.60 €
	total dépenses	737 224.47 €

## Recettes d'investissement

13	subventions d'investissement	11 882.57 €
16	dépôts et cautionnements reçus	2 193.33 €
1068	affectation du résultat	100 000.00 €
10	dotations fond divers réserves	25 739.36 €

*financement Pichet d'Étain :*

	2313 - participation Communauté de communes	2 511.80 €
	4582177 - participation Communauté de communes	209 464.19 €
040	immobilisations corporelles (écriture d'ordre)	6 973.37 €
041	opérations patrimoniales (écriture d'ordre)	13 439.38 €
	Total recettes d'investissement	372 204.00 €

Le total des dépenses d'investissement de l'année 2013 est de 737 224.47 € ; celui des recettes est de 372 204.00 € ; le résultat d'exercice présente un déficit de 365 020.47 €.

Le compte administratif 2013 présente un **excédent de clôture d'investissement de 43 779.78 €** (résultat d'exercice + excédent antérieur).

Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif principal 2013.

**Compte administratif 2013 annexe assainissement*****- Section d'exploitation***

Le total des dépenses réalisées est de 57 780.62 € ; celui des recettes est de 62 801.06 €. Le résultat d'exercice présente un excédent de 5 020.44 €. **L'excédent de clôture 2013 de fonctionnement assainissement est de 42 550.36 €.**

***- Section d'investissement***

Le total des dépenses réalisées est de 22 720.99 € ; celui des recettes est de 15 145.08 €. Le résultat d'exercice présente un déficit de 7 575.91 €. Le compte administratif 2013 présente un **excédent de clôture 2013 d'investissement de 45 246.36 €.**

Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 du budget annexe assainissement.

## II - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion dressé par le receveur pour le budget principal et le budget assainissement.

## III- AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

**Budget communal**

Excédent cumulé disponible	474 841.48 €
Transfert au compte 1068 en investissement	100 000.00 €
Excédent de fonctionnement à reporter	374 841.48 €

**Budget assainissement**

Excédent cumulé disponible	42 550.36 €
Transfert au compte 1068 en investissement	0.00 €
Excédent de fonctionnement à reporter	42 550.36 €

## IV - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Le budget communal 2014 se présente ainsi :

**- Section fonctionnement**

## Dépenses de fonctionnement

011	charges à caractère général	517 033.21 €
012	charges de personnel	277 020.00 €
014	atténuation de produits	29 603.00 €
65	autres charges de gestion courante	70 153.79 €
66	charges financières	28 190.00 €
67	charges exceptionnelles	1 000.00 €
022	dépenses imprévues	15 000.00 €
023	virement à la section investissement	100 000.00 €
	<b>total dépenses</b>	<b>1 038 000.00 €</b>

## Recettes de fonctionnement

70	produit de gestion courante	80 879.16 €
73	impôts et taxes	221 661.00 €
74	dotations subventions et participations	259 587.58 €
75	autres produits de gestion courante	75 490.00 €
013	atténuation de charges	25 000.00 €
76	produits financiers	0.00 €
77	produits exceptionnels	540.78 €

Procès-verbal de séance du 20 mars 2014.

002	excédent antérieur reporté	374 841.48 €
	<b>total recettes</b>	<b>1 038 000.00 €</b>

**- Section investissement**

Dépenses d'investissement

21	immobilisations corporelles hors opération	192 228.00 €
23	immobilisations en cours hors opération	172 727.42 €
	opération 177 : immeuble "Pichet d'Étain"	13 500.00 €
	opération 180 : salle convivialité	20 000.00 €
204	subvention d'équipement versés	28 945.00 €
16	remboursement d'emprunt	25 827.58 €
020	dépenses imprévues	20 000.00 €
4581	opération pour compte de tiers	
<b>report restes à réaliser 2013 :</b>		
	2116 - cimetières	1 672.00 €
	2152 - installations de voirie	600.00 €
	2135 - installations générales	4 000.00 €
	2313 - autres immos corporelles	26 000.00 €
	2313 PICHET - immos en cours constructions	1 500.00 €
	4581177 PICHET - opération compte de tiers	1 000.00 €
	<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>508 000.00 €</b>

Recettes d'investissement

001	excédent d'investissement reporté	43 779.78 €
16	emprunts et dettes assimilées	0.00 €
1068	affectation du résultat	100 000.00 €
10	dotations fond divers réserves	7 631.22 €
27	autres immobilisations financières	0.00 €
021	virement de la section fonctionnement	100 000.00 €
024	produit des cession d'immobilisations	1.00 €
<b>report restes à réaliser recettes 2013 :</b>		
	1381 - subvention État (FISAC)	185 588.00 €
	1383 - subvention Conseil général (Contrat ruralité)	70 000.00 €
	4582 - participation Communauté de Communes	1 000.00 €
	<b>total recettes d'investissement</b>	<b>508 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget principal 2014 tel que présenté.

**Budget assainissement 2014 :**

Il s'équilibre de la façon suivante :

Section exploitation            105 637.62 €  
 Section investissement        60 391.44 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget assainissement 2014 tel qu'il est présenté.

**V - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter le produit des recettes fiscales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir pour l'année 2014 les taux des quatre taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, et CFE).

Le produit des recettes fiscales attendu se répartit comme suit :

Taxe CANISY	Base 2013	Base 2014	Taux	produit attendu
Habitation	834 100	846 200	10.74%	90 882 €
Foncier bâti	622 200	614 300	10.80%	66 344 €
Foncier non bâti	58 500	58 900	13.70%	8 069 €
CFE	116 000	110 600	10.67%	11 801 €
<b>Total recettes fiscales 2013</b>				<b>177 096 €</b>
Total allocations compensatrices 2014				31 782 €
Produit taxe additionnelle FNB				2 664 €
Produite des IFR				2 629 €
Produit de la CVAE				11 162 €
Reversement GIR				- 29 637 €
<b>Total ressources CANISY à taux constant 2014</b>				<b>195 656 €</b>

**VI - VOTE DES SUBVENTIONS**

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal décide de valoriser le montant des subventions allouées aux associations pour l'année 2014. Le montant des subventions est réparti comme suit :

Anciens combattants 156 € ; Vire Joigne FC 1951 € ; Harmonie municipale 1561 € ; Club du temps libre 97 € ; Club du 3<sup>ème</sup> Âge 380 € ; Gymnastique volontaire 390 € ; Ensemble Vocal de Canisy 976 € ; Club ABC boulistes 285 € ; Comité des fêtes 1170 € ; Associations des Parents d'Élèves 142 € ; Maisons fleuries 400 € ; Centre de Loisirs LELAN 2289 €. USEP 294 € ; Caisse des Écoles : 12 700 €, C.C.A.S. : 3 000 €.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes prendra en charge le versement des subventions aux associations suivantes : Croix rouge ; Comité Départemental contre le cancer ; Les papillons blancs ; La Prévention routière de la Manche et le Fonds Solidarité pour le Logement (FSL) ; qui de ce fait, ne percevront plus de subventions communales.

**VII - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL RELATIVE À LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA DEMI-PENSION DU COLLÈGE**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération en date du 08/11/2010, a accepté de participer au financement des travaux de restructuration de la demi-pension du collège pour un montant de 280 000.00 €, payable en 10 annuités, sans intérêts, de 28 000.00 €. Monsieur le Maire a reçu un projet de convention, le décompte général et définitif fait apparaître un coût global des travaux de 936 454.85 € HT, le nombre de rationnaires retenu par les services du conseil général est de 115 sur les 372 que compte le collège ; ce qui porte la participation de la commune à 289 495.45€, soit 28 949.50 € annuel, s'échelonnant de septembre 2014 à septembre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention relative à la participation de la commune aux travaux de restructuration de la demi-pension du collège fournissant des repas aux élèves des écoles avec le Conseil général.

**VIII - DEMANDE DE TRANSFERT DE BAIL DU CABINET DE PODOLOGIE**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu un courrier de Madame Véronique LEROUX podologue, qui souhaite mettre fin à son contrat de location (local sis 27 rue André Osmond) et céder son activité à Monsieur Reynald PESEZ, pédicure podologue. Le loyer actuel est de 168.51€ HT, soit 202.21 € TTC.

Monsieur le Maire informe avoir rencontré Monsieur Reynald PESEZ qui souhaiterait que soit établi entre la commune et lui-même un bail commercial cessible avec la possibilité de pouvoir s'associer voire de sous-louer. Monsieur le Maire précise que pour que les conditions de cessibilité soient actées, ce bail commercial 3, 6, 9 ans devra être établi par un notaire. Les frais seront à la charge du preneur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer un bail commercial avec Monsieur Reynald PESEZ pour la location d'une partie du cabinet sis 27 rue André Osmond, aux conditions ci-dessus, en l'étude de Maître LEGENTIL, notaire à Canisy.

**IX - PROPOSITION DE VENTE À LA COMMUNE D'UN TERRAIN SITUÉ À LA PERELLE**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu de Monsieur MARTY, de l'étude notariale de Mme LELONG-MARTY, une proposition d'acquisition d'un terrain d'environ 16500 m<sup>2</sup>, situé en zone urbanisable, à 5.00 € le mètre carré. La commune pourrait alors se créer une réserve foncière ou réaliser un projet de lotissement. Monsieur le Maire informe le conseil avoir demandé l'avis du service des domaines. Monsieur le Maire suggère de faire une contre-proposition à 4.50 €. Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

**X - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES**

*Procès-verbal de séance du 20 mars 2014.*



Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt à rationaliser au niveau communautaire les versement de subventions à différents organismes qui sont parfois aidés par plusieurs communes membres.

Il propose de se prononcer favorablement pour une modification des statuts communautaires afin de permettre à la Communauté de communes de Canisy le versement de subventions aux organismes suivants en lieu et place des communes :

- Association des aveugles de la Manche
- Association des Donneurs de sang
- Fonds Social Energie
- Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.)
- Ligue contre le cancer
- Les Papillons Blancs (APEI de la Manche)
- Secours Catholique
- Croix Rouge Française
- Les Restos du Cœur
- ADPCR
- Banque Alimentaire
- Association Française contre la Myopathie
- Prévention Routière
- Centre François Baclesse
- Association France Alzheimer
- Secours Populaire
- Association Normande Entraide Handicapés Physiques
- Point de départ
- AFSEP Sclérose en plaque

Le conseil municipal est invité à :

- donner avis favorable à une modification des statuts communautaires pour y ajouter le versement de subventions aux organismes précités ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

#### XI - EXAMEN DE DIVERS DEVIS

##### **Écoulement des eaux au chemin Vérité**

Monsieur Jackie JOUANNE présente deux devis : l'un de l'entreprise BELLIARD pour la pose et la fourniture d'un regard béton de diamètre 0.9 m hauteur 2.5 m avec échelle et tampon de couverture pour un montant de 1764.00 € TTC ; l'autre de l'entreprise POREE pour la pose et la fourniture d'un regard béton 206x88x100 cm avec couverture par caillebotis galvanisé verrouillé pour un montant de 1964.80 € TTC. Après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 2 contre, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise POREE, compte tenu de la dimension du regard qui sera plus facile à vider et qui présente moins de risque pour la sécurité.

### **Stores du secrétariat de mairie**

Suite au changement des menuiseries de la mairie, les anciens stores du rez-de-chaussée ne sont pas adaptables aux nouvelles menuiseries. Monsieur Jackie JOUANNE présente un devis de l'entreprise LEBOUTEILLER d'un montant de 1595.40 € HT pour la pose et la fourniture de 10 stores en aluminium avec guidage coloris gris clair. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'offre pour un montant de 1595.40 € HT.

### **Menuiseries du vestiaire de football**

Suite aux dernières dégradations du vestiaire de football, Monsieur Jackie JOUANNE informe avoir rencontré l'expert en assurance qui a validé la prise en charge des réparations dont le montant s'élevait à 1642.53 € (devis de l'entreprise BURNEL).

### **Enceintes extérieures**

Monsieur Jackie JOUANNE présente plusieurs devis pour la fourniture de 9 enceintes dans le bourg ; les anciennes ne fonctionnant plus. Des précisions vont être demandées, notamment sur la puissance et le nombre d'enceintes nécessaires.

## **XII - QUESTIONS DIVERSES**

### **Convention entretien des extincteurs**

Monsieur Philippe FEUFEU informe le conseil avoir pris connaissance de la proposition de convention de l'entreprise JCR VULCAIN pour l'entretien des extincteurs ; il a fait modifier certains points.

### **Travaux de réfection de voirie**

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil que l'entreprise COLAS ILE DE France devait intervenir semaine 10 ; les travaux sont reportés fin avril.

### **Entretien des toitures des bâtiments publics**

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil avoir demandé à l'entreprise de couverture DUFORT un devis pour supprimer la cheminée du logement sis 09 rue de Kergorlay, un autre pour la réparation de la toiture de la mairie et de l'église.

### **Places de stationnement rue Saint Pierre**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu un deuxième courrier de Mme LETOT réitérant sa demande de deux places de stationnement limité devant son commerce. Dans son courrier Madame LETOT se plaint du stationnement des véhicules des clients qui fréquentent le bar hôtel restaurant.

Monsieur le Maire répond que deux places de stationnement devant le 21 rue Saint Pierre, presque en face du commerce de Madame LETOT, sont en cours de matérialisation.

Il n'est pas envisageable de créer des places de stationnement réglementé devant le commerce de Madame LETOT, sauf à faire de même pour chaque commerce de Canisy. De plus, en cas de création de stationnement réglementé, il faut le faire respecter, c'est-à-dire faire verbaliser les contrevenants qui ne sont autres que les clients des commerçants.

Monsieur le Maire répondra en ce sens à Madame LETOT et lui précisera qu'il est souhaitable qu'elle-même ne stationne pas ses véhicules personnels à proximité de son commerce, ce qui laissera autant de place pour ses clients.

### **Plaque au cimetière**

*Procès-verbal de séance du 20 mars 2014.*

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise MA PUB, d'un montant de 250 € HT, pour la réalisation d'une plaque portant les noms des sépultures reprises. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une estimation, des compléments, limités pouvant s'avérer nécessaires. Le conseil y est favorable.

**Bureau des élections municipales - dimanche 23 mars**

Président : Monsieur Étienne VIARD ; assesseurs : Messieurs Jean-François MORIN, Daniel OSMOND, Philippe FEUFEU et Jean-Luc SIMON.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,